



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question au Gouvernement n° 2129

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre du travail, grâce à l'accord passé au sein de l'UNEDIC au mois de décembre, les chômeurs de moins de soixante ans totalisant quarante annuités de cotisation à l'assurance vieillesse peuvent maintenant bénéficier d'une allocation à taux plein non dégressive jusqu'à l'âge de soixante ans.

M. Jean-Claude Gayssot. Pas tous !

M. Michel Berson. En revanche, les chômeurs en fin de droits, bien que réunissant les mêmes conditions d'âge et de cotisations, doivent, eux, se contenter du RMI ou de l'allocation spécifique de solidarité.

Mme Frédérique Bredin et M. Christian Bataille. C'est scandaleux !

M. Michel Berson. Il y a là une injustice flagrante, inacceptable, qui touche des dizaines de milliers de personnes. C'est pourquoi, avec les députés socialistes, j'ai déposé une proposition de loi tendant à permettre à ces chômeurs âgés de bénéficier eux aussi d'une préretraite.

M. Jean-Marc Charatoire. Il fallait le faire avant !

M. Michel Berson. Or le Gouvernement refuse que l'Assemblée nationale poursuive l'examen de notre proposition de loi.

Monsieur le ministre, comment le Gouvernement ose-t-il prétendre qu'il lui est impossible de trouver dans le budget de l'État les fonds, au demeurant modestes, pour financer cette mesure de justice sociale ?

(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Quand, monsieur le ministre, le Gouvernement mettra-t-il enfin ses actes en accord avec son discours sur la prétendue réduction de la fracture sociale ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Gayssot. Exactement !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Berson, vous posez une vraie question que vous n'êtes pas le seul à soulever. Plusieurs propositions de loi ont été déposées sur ce sujet, notamment par M. Nicolin et Mme Nicolas, et de nombreux orateurs, sur tous les bancs, ont déjà évoqué ce problème.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président, je voudrais répondre à cette question sérieuse sans polémique et de manière objective.

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il est vrai qu'il y a là un problème pour ceux qui ont commencé à travailler très tôt dans la vie. Lorsqu'elle a été instaurée la retraite à soixante ans, il eût été préférable de tenir compte des durées de cotisations.

Mme Veronique Neiertz. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela étant, les partenaires sociaux ont amélioré la situation pour ceux qui vont remplir les conditions qu'ils ont fixées. Néanmoins resteront limités à l'ASS ou au RMI certains de nos compatriotes qui ont pourtant les quarante années de cotisations. Je pense que nous pourrions débattre de ce sujet en examinant le projet de loi sur la cohésion sociale.

M. Christian Bataille. Quand on vous le propose, vous refusez !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. D'ici là, je souhaiterais que, par egard pour l'Assemblée, par egard pour tous les parlementaires, quel que soit leur banc, qui ont posé ce problème,...

Mme Frédérique Bredin. Hypocrite !

Mme Martine David. Il y a des propositions de loi ! Pourquoi n'en discute-t-on pas ?

M. le président. Calmez-vous !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... nous étudions le coût de cette mesure. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous devons également veiller à éviter tout effet pervers. Il ne faudrait pas, en effet, qu'une telle décision serve de prétexte à certains employeurs pour licencier contre leur gré des salariés qui souhaitent rester dans l'entreprise. (Même mouvement.)

M. Christian Bataille. Vous racontez des histoires !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous en débattons dans un climat que j'espère positif et constructif...

M. Jean-Claude Lefort. Il faut des chômeurs, avez-vous dit !

M. Christian Bataille. Votre réponse n'est pas honnête !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... en sachant que nous devons tenir compte des priorités sociales pour dégager les moyens nécessaires afin de répondre à ce vrai problème social. (Même mouvement.)

M. Christian Bataille. Vous êtes malhonnête.

M. Jean-Claude Lefort. Vous avez dit qu'il fallait des chômeurs.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. S'il y a un enjeu financier, il y a aussi un enjeu humain et le Gouvernement en est très conscient. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre du travail, grâce à l'accord passé au sein de l'UNEDIC au mois de décembre, les chômeurs de moins de soixante ans totalisant quarante annuités de cotisation à l'assurance vieillesse peuvent maintenant bénéficier d'une allocation à taux plein non dégressive jusqu'à l'âge de soixante ans.

M. Jean-Claude Gayssot. Pas tous !

M. Michel Berson. En revanche, les chômeurs en fin de droits, bien que réunissant les mêmes conditions d'âge et de cotisations, doivent, eux, se contenter du RMI ou de l'allocation spécifique de solidarité.

Mme Frédérique Bredin et M. Christian Bataille. C'est scandaleux !

M. Michel Berson. Il y a là une injustice flagrante, inacceptable, qui touche des dizaines de milliers de personnes. C'est pourquoi, avec les députés socialistes, j'ai déposé une proposition de loi tendant à permettre à ces chômeurs âgés de bénéficier eux aussi d'une préretraite.

M. Jean-Marc Charatoire. Il fallait le faire avant !

M. Michel Berson. Or le Gouvernement refuse que l'Assemblée nationale poursuive l'examen de notre proposition de loi.

Monsieur le ministre, comment le Gouvernement ose-t-il prétendre qu'il lui est impossible de trouver dans le budget de l'État les fonds, au demeurant modestes, pour financer cette mesure de justice sociale ?

(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Quand, monsieur le ministre, le Gouvernement mettra-t-il enfin ses actes en accord avec son discours sur la prétendue réduction de la fracture sociale ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Gayssot. Exactement !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Berson, vous posez une vraie question que vous n'êtes pas le seul à soulever. Plusieurs propositions de loi ont été déposées sur ce sujet, notamment par M. Nicolin et Mme Nicolas, et de nombreux orateurs, sur tous les bancs, ont déjà évoqué ce problème.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. Je vous en prie, mes chers collegues.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le president, je voudrais repondre a cette question serieuse sans polemique et de maniere objective.

M. le president. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il est vrai qu'il y a la un probleme pour ceux qui ont commence a travailler tres tot dans la vie. Lorsqu'a ete instauree la retraite a soixante ans, il eut ete preferable de tenir compte des durees de cotisations.

Mme Veronique Neiertz. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela etant, les partenaires sociaux ont ameliore la situation pour ceux qui vont remplir les conditions qu'ils ont fixees. Neanmoins resteront limites a l'ASS ou au RMI certains de nos compatriotes qui ont pourtant les quarante annees de cotisations. Je pense que nous pourrions debattre de ce sujet en examinant le projet de loi sur la cohesion sociale.

M. Christian Bataille. Quand on vous le propose, vous refusez !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. D'ici la, je souhaiterais que, par egard pour l'Assemblee, par egard pour tous les parlementaires, quel que soit leur banc, qui ont pose ce probleme,...

Mme Frederique Bredin. Hypocrite !

Mme Martine David. Il y a des propositions de loi ! Pourquoi n'en discute-t-on pas ?

M. le president. Calmez-vous !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... nous etudiions le cout de cette mesure. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous devons egalement veiller a eviter tout effet pervers. Il ne faudrait pas, en effet, qu'une telle decision serve de pretexte a certains employeurs pour licencier contre leur gre des salaries qui souhaitent rester dans l'entreprise. (Meme mouvement.)

M. Christian Bataille. Vous racontez des histoires !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous en debattons dans un climat que j'espere positif et constructif...

M. Jean-Claude Lefort. Il faut des chomeurs, avez-vous dit !

M. Christian Bataille. Votre reponse n'est pas honnete !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... en sachant que nous devons tenir compte des priorites sociales pour degager les moyens necessaires afin de repondre a ce vrai probleme social. (Meme mouvement.)

M. Christian Bataille. Vous etes malhonnete.

M. Jean-Claude Lefort. Vous avez dit qu'il fallait des chomeurs.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. S'il y a un enjeu financier, il y a aussi un enjeu humain et le Gouvernement en est tres conscient. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2129

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1997, page 137

Réponse publiée le : 16 janvier 1997, page 137

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 janvier 1997